

TCF pour l'accès à la nationalité française



■ Présentation

Le **TCF pour l'accès à la nationalité française** a été conçu pour répondre aux nouvelles dispositions de l'accès à la nationalité française (décret n° 2011-1265 du 11.10.2011). Il est destiné **uniquement** aux personnes souhaitant **acquérir la nationalité française par décret ou par mariage** et devant justifier de la maîtrise du français au niveau B1 oral.

L'attestation officielle des résultats est à joindre à votre dossier de demande d'acquisition de la nationalité française si vous avez atteint le niveau B1 pour chacune des deux épreuves obligatoires.

TCF pour l'accès à la nationalité française (45 minutes)		Durée
▶ Compréhension orale (30 items)	salle d'examen collective	30 minutes
▶ Expression orale (6 questions)	entretien individuel avec un examinateur	15 minutes

■ Avant la passation du test

Adressez par courrier ou déposez votre bulletin d'inscription à l'Infrep 44 dans les délais prévus, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité et du règlement de vos frais d'inscription et d'une enveloppe affranchie à 1 € libellée à votre adresse . Vous recevrez une convocation dans les quinze jours qui précèdent la date de passation choisie.

Aucun diplôme n'est requis pour se présenter aux épreuves. La pratique régulière du français prépare à la passation du test cependant vous pouvez vous familiariser avec la forme du test sur www.tv5monde.com/tcf ou encore <http://tcf.didierfle.com>.

■ Pour la passation du test

Présentez-vous à l'épreuve 15 minutes avant l'heure de démarrage.

Munissez-vous de votre convocation, d'une pièce d'identité officielle originale avec une photo récente et d'un stylo à bille noir.

Attention : vous devez vous rendre disponible pour la journée entière, voire le lendemain.

■ Après la passation du test

Pour le TCF ANF, le niveau B1 est atteint quand le candidat obtient conjointement :

- ▶ un score de 300 points minimum pour l'épreuve de compréhension orale,
- ▶ une note de 6/20 minimum pour l'épreuve d'expression orale.

Vous obtiendrez votre attestation trois semaines après la passation de votre TCF ANF en vous présentant à l'Infrep 44. Cette attestation est valide pendant deux ans.

En cas de résultats insuffisants, vous pouvez vous représenter autant de fois que vous le souhaitez au TCF ANF. Vous devez cependant respecter un délai de 60 jours entre chaque passation de TCF.

COMMENT S'INSCRIRE AU TCF

POUR L'ACCES A LA NATIONALITE FRANÇAISE

► Quels documents fournir ?

Complétez dans sa totalité le document « inscription aux épreuves du TCF pour l'accès à la nationalité française ». Pour une meilleure lisibilité, nous vous remercions d'utiliser des caractères majuscules.

N'oubliez pas de le signer.

Vous devez joindre à ce document :

- une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et, le cas échéant, de votre titre de séjour,
- un chèque de 100,00 € à l'ordre de l'Infrep en règlement de vos frais d'inscription
- une enveloppe affranchie à 1 € et libellée à votre adresse.

► Comment déposer votre dossier ?

- En vous présentant au secrétariat de l'Infrep :
Accueil les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Pour venir à l'Infrep, référez-vous au plan d'accès joint.
- En nous le retournant par courrier à l'adresse suivante :
INFREP 44 – Immeuble le Saint-Louis – 9 rue Marcel Sembat – 44100 Nantes

Respectez la date limite de dépôt de votre dossier. En effet, au-delà de cette date, votre inscription pour la session demandée ne pourra être traitée et vous serez inscrit sur une session ultérieure.

Votre inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée de votre règlement par chèque et de la photocopie de votre carte d'identité.

Une fois votre inscription enregistrée auprès du CIEP, elle ne peut plus être annulée et vos frais d'inscription ne pourront vous être remboursés. En cas d'absence à l'examen, seul le report à une session suivante est possible sur présentation d'un justificatif administratif pour les motifs suivants : maladie, problème de transport, décès d'un proche, grève.

L'Infrep se réserve le droit de reporter votre inscription sur une autre session d'examen si le nombre d'inscrits à la session demandée est atteint.

INFREP 44

Immeuble « Le Saint-Louis »

9, rue Marcel Sembat

44100 NANTES

Tél ; : 02.40.58.28.99.

Fax : 02.40.43.58.70.

E-mail : infrep44@infrep.org

Accessibilité aux Personnes Handicapées au sein de l'Agence

ACCES

▪ **En transports en commun :**

Tramway : Ligne n° 1 - Arrêt Station « Gare Maritime », puis **Bus** ligne n° 81 direction « Indre » - Arrêt Station « Gassendi » - Traverser le boulevard et continuer sur 50 m (à droite du garage Renault).

OU Navette fluviale « NAVIBUS » au départ du Port de Trentemoult : Arrêt Station « Gare Maritime », puis **Bus** ligne n° 81 direction « Indre » - Arrêt Station « Gassendi » - Traverser le boulevard et continuer sur 50 m (à droite du garage Renault).

OU Bus ligne n° 81 - Arrêt « Gassendi » – (à droite du garage Renault).

OU Bus ligne n° 70 - Arrêt « Liberté » – Prendre la direction centre ville sur 250 m – (à droite du garage Renault).

OU Bus ligne n° 21 - Arrêt « Liberté » – Prendre la direction centre ville sur 250 m – (à droite du garage Renault)

OU Train : Arrêt Gare SNCF Sortie « NORD », puis **Tramway :** Ligne n° 1 direction « François Mitterrand » ou « JAMET » - Arrêt Station « Gare Maritime », puis **Bus** ligne n° 81 direction « Indre » - Arrêt Station « Gassendi » - Traverser le boulevard et continuer sur 50 m (à droite du garage Renault).

▪ **En voiture :** (parking gratuit et vastes possibilités de stationnement)

Par le périphérique, sortie « Porte de l'Estuaire », puis direction « Centre Ville ». Après plusieurs rond-points, au 2^{ème} feu, prendre la rue Marcel Sembat qui est la contre-allée au boulevard.

OU du centre ville, prendre le « Quai de la Fosse », passer devant la « Chambre de Commerce », suivre le boulevard qui longe la Loire et prendre le 1^{er} feu avec possibilité de tourner à gauche et prendre la rue Marcel Sembat qui est la contre-allée au boulevard.



Quai de la Fosse